RÉSOLUTION OIV-OENO 441-2011

MODIFICATION DE LA MONOGRAPHIE SUR LES BENTONITES

L'ASSEMBLEE GENERALE

Vu l'article 2 paragraphe 2 iv de l'accord du 3 avril 2001 portant création de l'organisation internationale de la vigne et du vin,

Considérant la résolution Oeno 11/2003 adoptée par l'OIV en 2003 relative à la monographie sur les bentonites et à l'existence de bentonites à faible pH,

Sur proposition du groupe d'experts « Spécification des produits œnologiques »

DECIDE de modifier la monographie actuelle sur les bentonites publiée dans le Codex Œnologique International comme suit :

Sous Point 3. LIMITES ET METHODES D'ESSAIS

Le point 3.2 est modifié comme suit :

- Agiter 5 g de bentonites avec 100 ml d'eau distillée pendant 5 minutes. Après une heure de repos, mesurer le pH du liquide surnageant. Les bentonites calciques naturelles ont un pH voisin de la neutralité (entre 6,5 et 8,5) alors que les bentonites calciques activées ont un pH plus alcalin (entre 8,5 et 10,0). Les bentonites sodiques naturelles ont une gamme de pH plus large (entre 4,7 et 10,0).

Exemplaire certifié conforme Porto, 24 juin 2011
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Frederico CASTELLUCCI

© OIV 2011